

# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale



EN COUVERTURE

**Mairie et Eglise de Sceaux (milieu XIX<sup>e</sup> siècle. )**

Lithographie – J. Arnoud, d'après Chapuy  
De gauche à droite : entrée du jardin de la Ménagerie,  
ancienne Mairie, bâtiment de la gare, corps de garde,  
église avant la reconstruction de la flèche.

# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

NOUVELLE SÉRIE N° 19

2003

## SOMMAIRE

### TRAVAUX ET RECHERCHES

*Histoire de la bibliothèque municipale de Sceaux*

Thérèse Pila 1

*Etude sur la Société populaire de Sceaux pendant la Révolution*

Jacqueline Combarous 15

### VISITE

*Une fastueuse donation : six tapisseries prestigieuses entrent au Louvre*

Micheline Henry 31

### IMAGES DU PASSE

*Image du vieux Sceaux : coin de la rue du Four*

Gabrielle Garapon 40

### EPHEMERIDES

41

### VIE DE L'ASSOCIATION

*Rapport moral 2001-2002*

Thérèse Pila 43

*In Memoriam*

45

## LES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale fondée en 1924

*La société des Amis de Sceaux a pour objet de rechercher, de recueillir, d'inventorier tous documents, témoignages, souvenirs concernant la ville de Sceaux et sa région et de les mettre à la disposition du public. Elle a son siège à la Bibliothèque municipale, 7, rue Honoré de Balzac, 92330 Sceaux*

---

**Présidente :** Thérèse Pila  
**Vice-présidentes :** Micheline Henry et Jacqueline Combarnous  
**Secrétaire générale :** Françoise Petit  
**Trésorière :** Fabienne Corbière

**Membres d'honneur :** Renée Lemaître, Erwin Guldner †  
**Membre de droit :** Jean-Philippe Allardi

### **Membres du Conseil d'Administration : élus le 31 mars 2001 :**

Claire Balland, Jeannette Beaugrand, Maud Espérou, Bernard Festal, Françoise Flot, Gabrielle Garapon, Jean-Luc Gourdin, Martine Grigaut, René Legrand, Renée Lemaître, Madeleine Loubaton, Marianne de Meyenbourg, Germaine Pellegrin, Catherine Rhein, Monique Saunois, Anne-Marie Vallot.

### **Cotisation :**

Membre bienfaiteur à partir de 32 €	Par couple 22 €	Individuelle 16 €
--	--------------------	----------------------

*Une permanence de l'association est ouverte tous les samedis de 14h à 17h dans la salle du Fonds local de la bibliothèque municipale, excepté pendant les vacances scolaires.*

---

### **Bulletin des Amis de Sceaux**

Revue annuelle paraissant au printemps

ISSN 0758 – 8151

**Direction de publication :** Thérèse Pila  
**Comité de rédaction :** Jacqueline Combarnous, Maud Espérou,  
Micheline Henry, Françoise Petit  
**Composition et mise en page :** France Genty  
**Impression :** Reproduction Service – Meudon  
**Prix au numéro : 10 €**

Le bulletin est servi gracieusement à tous les adhérents.

## HISTOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SCEAUX

Causerie prononcée le 23 mars 2002 à l'occasion de  
l'Assemblée Générale

---

Le titre initial était « Tentative d'histoire de la Bibliothèque municipale de Sceaux ». Ce qui était plus raisonnable qu'« Histoire de la Bibliothèque municipale de Sceaux. » En effet les traces de la Bibliothèque dans la vie communale au XIX<sup>e</sup> siècle sont très fugaces !

Avant d'aborder l'histoire de la Bibliothèque municipale de Sceaux, il nous paraît souhaitable de rappeler quelques données sur l'histoire en général des bibliothèques municipales françaises.

Sans remonter à l'Ancien Régime, on peut dire que les bibliothèques municipales sont nées de la Révolution, mais elles ne verront leur plein développement que dans le troisième tiers du XX<sup>e</sup> siècle ! En effet, c'est un décret du 28 janvier 1803 signé de Napoléon qui met les bibliothèques des écoles centrales, issues des confiscations révolutionnaires, sous l'autorité des municipalités chargées d'en assurer la gestion et le financement.

La masse immense des documents saisis dont le catalogue devait être remis au ministre de l'Intérieur via le Préfet... va réduire l'activité de ces bibliothèques dans un rôle de conservation et empêchera tout développement d'aide à la lecture des citoyens de base. Ceci incitera les ministres de l'Instruction publique successifs de 1856 à 1869, Gustave Rouland et Victor Duruy, à souhaiter la création de « bibliothèques-armoires » dans les écoles pour soutenir et élargir l'apprentissage de la lecture des enfants des villes et des campagnes.

Néanmoins les villes ont peu à peu pris conscience de l'importance d'une bibliothèque municipale. Pour Sceaux nous essaierons d'en suivre le développement en quatre parties :

- I- 1859-1885
- II- 1885-1935
- III- 1935-1960
- IV- 1960-1985

### I - 1859-1885

Je n'ai retrouvé qu'une première mention de la Bibliothèque dans les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 19 Juin 1859 où on peut lire : « *Le Conseil se rappelle qu'une Bibliothèque a été ouverte le 31 octobre dernier dans une salle de la Mairie. Cet établissement a un certain nombre de lecteurs. Son mobilier est l'objet de quelques dépenses pour lesquelles un crédit est proposé au projet de budget.* »

- Crédit pour achat et entretien de mobilier : 30 F !  
(mais une ligne auparavant prévoyait 300 F sous le même intitulé pour la Mairie. On peut penser que les 30 F prévus pour la Bibliothèque étaient pour du mobilier spécifique des rayonnages peut-être ?...)
- Entretien de la Bibliothèque : 100 F. Il s'agit de Francs-or, mais quand même !

Cependant le fait de créer une bibliothèque communale est original en soi. En effet si une loi du 18 Janvier 1803 crée des bibliothèques municipales, c'est essentiellement pour rassembler dans un même lieu, sous la surveillance des municipalités, les fonds de livres et de manuscrits issus des confiscations révolutionnaires des bibliothèques des couvents et des émigrés ; masse énorme que tout le XIX<sup>e</sup> siècle s'emploiera à classer et à cataloguer.

A Sceaux, pas de couvent avec bibliothèque. Une seule bibliothèque au château dont le duc n'a pas émigré, mais Advielle dans son *Histoire de Sceaux*, nous dit « Le Gouvernement faisait enlever les plombs du toit pour les convertir en balles de fusil, fit enlever une partie des livres de la bibliothèque pour en faire des cartouches ». On raconte à ce sujet qu'un libraire parisien, astucieux, fit remplacer les livres

du château, reliés, par des brochures sans valeur ; ce qui les sauva du désastre, mais ne les rendit pas à Sceaux.

Une étude statistique est lancée en... 1857 ! 340 bibliothèques sont répertoriées plus celle d'Alger ! En ce qui concerne les environs de Paris, une seule ville figure au tableau : Saint-Germain-en-Laye. Cinquante ans plus tard, en 1907 une deuxième étude fait apparaître Levallois, Neuilly et Saint-Denis. Sceaux n'y figure pas. N'a-t-on pas répondu ? Il n'y a aucune mention d'acquisition au Registre d'inventaire pour l'année 1907, ce qui laisse supposer un sommeil profond...

Bon an, mal an, les crédits seront votés, généralement au Budget supplémentaire : 100 F, mais quelquefois... 26 F en 1861 ! alors que le Budget communal tourne autour de 20 000 F. Certaines années on ne trouve aucune mention de la Bibliothèque dans la préparation du Budget tant primitif que supplémentaire ; aucune mention de personnel si ce n'est en 1864 parce qu'une « Association polytechnique » donne des cours d'adultes dans le bâtiment de la mairie ; on signale alors que « *le concierge de la Mairie est chargé d'assurer la garde de la Bibliothèque.* »

La notion de « *frais d'entretien* » est assez vague. Dans *l'Histoire des Bibliothèques françaises*, publié en quatre volumes, par le Cercle de la Librairie en 1999, on suppose que cette dénomination généralement employée, recouvre probablement les frais d'achat de livres ainsi que de reliure, de secrétariat, etc... Les bibliothèques installées dans des locaux communaux, généralement à l'intérieur de l'hôtel de ville comme à Sceaux, ne devaient pas avoir à se préoccuper de chauffage, d'éclairage, etc...

Après l'interruption de la Guerre de 70 et l'enfermement à l'intérieur de Paris durant le siège, Sceaux étant laissé aux Bavarois, on peut comprendre qu'au retour le souci premier ait été la remise en état de la ville : on fait le compte des réparations à mener et on organise des chantiers pour donner du travail aux ouvriers « en chômage technique » dirions-nous de nos jours, le pavage de la rue de Penthievre par exemple.

Sceaux s'est réinstallé dans la paix de la III<sup>e</sup> République... Le « Mouvement radical » s'impose peu à peu. En 1878, le Conseil municipal demande le remplacement des congrégations religieuses par des instituteurs laïcs à l'école primaire. La Municipalité s'intéresse de plus en plus à l'École et par suite, au rôle que peut jouer une Bibliothèque municipale. En mai 1880, le Maire Charles Grondard qui remplace Michel Charaire, démissionnaire en 1879 pour raison de surcharge de travail avec son imprimerie, expose au Conseil municipal qu'un grand nombre de livres de la Bibliothèque ont besoin d'être reliés. Il évalue la dépense à 600 F. Le Conseil ouvre au Budget supplémentaire 1880 un crédit de... 100 F et sollicite du Préfet « un secours de 500 F ». Celui-ci sera obtenu et inscrit en 1881 et en 1882, mais alors la Ville n'inscrit plus les 100 F habituels ! En 1883 on est à 300 F, avec un bond en 1884 : 867,65 F !

## II – 1885 :

Le mouvement lancé en 1880 s'amplifie. On décide de réorganiser la Bibliothèque en ouvrant un crédit de 300 F pour les frais de réorganisation en sus des 567,75 F inscrits au Budget supplémentaire pour les frais d'entretien.

C'est à cette date qu'on ouvre un *Registre inventaire* sur lequel seront inscrits tous les livres acquis durant plus d'un siècle ! On y trouve d'ailleurs quelquefois, comme origine : ancien fonds.

La ville prend peu à peu un nouveau rythme : le Conseil municipal se structure : en 1884, pour la première fois création de trois commissions – Budget, Ecoles, Fêtes et Bienfaisance et Voirie.

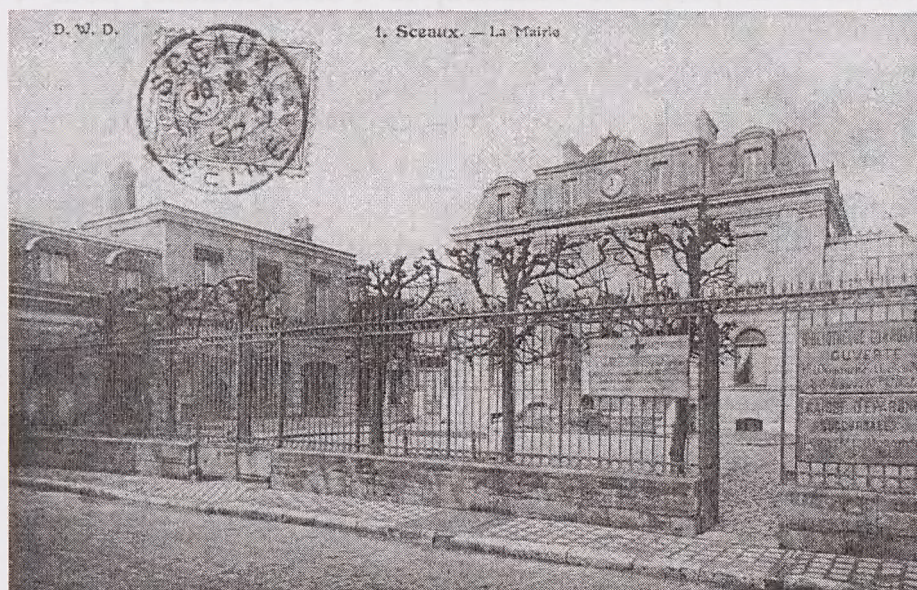
En 1886, avec le nouveau Conseil municipal, on ajoute deux nouvelles commissions : Hygiène et Vie scolaire, celle-ci serait issue de la commission Ecoles, Fêtes et Bienfaisance.

En 1888, réorganisation générale des commissions municipales et apparition d'une commission de la Bibliothèque municipale.

La Bibliothèque a été réinstallée dans la nouvelle Mairie comme elle l'était dans l'ancienne : petite pièce en étage avec des armoires fermées ; les livres sont reliés de toile noire. Les lecteurs potentiels n'ont pas accès directement aux rayons, mais doivent choisir leurs lectures à partir d'un catalogue qui



sera imprimé en 1914 ! Cette situation perdurera jusqu'en 1935 !



Sur cette carte envoyée en 1907, une pancarte accrochée aux grilles indique :  
« Bibliothèque communale ouverte le dimanche et le jeudi de 8h à 10h du matin. »

La Bibliothèque poursuit son petit chemin jusqu'après la Guerre de 1914. Je n'ai pas retrouvé de traces complémentaires entre la réinstallation dans la nouvelle Mairie et les années 20. Mais de 1921 à 1925 on tient un compte rendu des réunions de la commission de la Bibliothèque. Les livres sont toujours enfermés dans des armoires, mais on envisage de les reclasser par grands sujets : romans, philosophie, histoire, etc... Cette décision prise fin avril 1925 devant s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juin !

C'est qu'on a un bibliothécaire : Monsieur Chouteau qui bénéficiera de la présence d'un jeune assistant pour l'aider les jours de prêt. Ce dernier recevra une gratification de 5 F par séance ! Je n'ai pas retrouvé le salaire de Monsieur Chouteau, mais quelques précisions sur le budget de la Bibliothèque :

- Dépenses : réparations, remplacement des livres abîmés, achats (?) 2 025 F.
- Recettes : subvention communale 1 000 F, départementale 2 000 F... Total : 3 000 F.

La présence d'un personnel fixe a suscité un certain intérêt pour la Bibliothèque. Au Conseil municipal on s'inquiète de l'exiguïté des locaux. Dès 1923 il est question d'acheter la propriété Maillard, la Poste actuelle, pour y installer, avec d'autres services, la Bibliothèque municipale. Le projet se précise puisqu'en 1924 un membre de la famille Boulogne « cousin du bienfaiteur bien connu de tous » propose de prendre en charge les frais d'installation de la Bibliothèque, coût estimé à 15 000 F. Ce qui sera finalement refusé... parce que la ville devrait prendre à sa charge les frais de chauffage !... mais les avis ont été partagés : 7 voix contre 6 et une abstention ! Monsieur Reddon, le directeur de l'établissement de santé actuellement occupé par la Résidence du Parc Penthievre, suggère d'utiliser la salle du Conseil municipal comme salle de lecture... proposition non retenue.

La question du déplacement de la Bibliothèque revient périodiquement : en 1929 c'est sur la propriété Legendre, actuellement le lycée Marie Curie, que la ville jette les yeux ou tout au moins donne cette excuse pour s'opposer à la ville de Paris qui veut y créer un asile pour 200 vieillards.

Ces projets plus ou moins avortés montrent que l'idée d'une vraie Bibliothèque fait son chemin. La France commence à prendre conscience de son retard dans ce domaine : je rappellerai ici que les Américains, par l'entremise du Comité pour les régions dévastées, ont ouvert cinq bibliothèques dans le département de l'Aisne autour de Soissons.

Une Commission parlementaire se met en place et charge Henri Lemaître, alors Président de l'Association des Bibliothécaires Français, d'une enquête sur les Bibliothèques étrangères. Or Henri Lemaître habite Sceaux. Il est le père de notre première Présidente Renée Lemaître. Il fut, bien que chartiste de formation, toujours passionné par les problèmes de la « lecture publique ». C'est lui qui organise en 1931 un *Congrès International de la Lecture Publique* à Alger.

En 1936, la Bibliothèque est toujours à la Mairie. La ville achète le Petit château pour y installer la Bibliothèque malgré l'opposition de la Gauche : Messieurs Depreux et Cornille trouvent l'opération trop chère ... « pour la Bibliothèque ». La

Bibliothèque ne s'installera au Petit château que 13 ans plus tard, mais alors le Petit château aura été vendu au département de la Seine...

### III - 1935 :

La Bibliothèque a totalement changé ! Une famille : Jacques et Françoise Aubrun et leurs trois enfants s'étaient installés à Sceaux au début des années 30 ou plus exactement à Bourg-la-Reine, mais à la limite de Sceaux. Jacques Aubrun, peintre-décorateur, sans travail du fait de la crise de 29, avait trouvé un emploi d'instituteur à l'école des garçons de Sceaux. Ayant découvert la misère de la Bibliothèque municipale, Monsieur et Madame Aubrun s'étaient employés à la rajeunir avec l'accord des autorités et à l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Chouteau. Madame Aubrun est nommée bibliothécaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936.

On a enlevé les portes des armoires, trié les livres, on les a reclassés par sujets selon la classification décimale internationale Dewey ; et on a laissé les lecteurs choisir eux-mêmes ce qu'ils voulaient emprunter : cela s'appelle « l'accès direct ». Le résultat ne se fait pas attendre : les prêts à domicile (puisqu'il n'y a pas de salle de lecture) qui tournaient autour de 4 000 à 4 500 par an entre 1929 et 1935 bondissent à 11 062 prêts en 1937, 17 393 en 1938... Les achats sont accélérés et le fonds se renouvelle : entre 1885 et décembre 1935 : 5 021 livres inscrits en 50 ans ; entre le 1<sup>er</sup> janvier 1936 et le 8 février 1941 : 2 613 titres nouveaux en cinq ans ! Mais quelle énergie pour en arriver là !

Madame Aubrun fut nommée puis renommée bibliothécaire, son mari : bibliothécaire adjoint bénévole. Ils n'ont de cesse de faire connaître la Bibliothèque : une Association des Amis de la Bibliothèque de Sceaux est créée en 1938 avec,

#### **pour objet :**

*« favoriser la diffusion de la lecture publique, donner son appui moral et matériel à la Bibliothèque municipale de Sceaux, enrichir ses collections et favoriser l'expérience de la lecture publique qu'elle représente et concrétise »*

**et pour moyens d'action :**

*« faire ou provoquer des libéralités en livres ou en documents, aider au bon fonctionnement des divers services de la Bibliothèque et à faire connaître dans le public l'intérêt de la lecture publique ».*

Pour faire connaître la Bibliothèque on organise... un bal, une garden-party le 4 juin 1939, en l'honneur de l'Association des Bibliothécaires Français, des conférences : Renée Lemaître se souvient d'une conférence d'Henri Ghéon. Les Aubrun frappent à toutes les portes pour obtenir des crédits et pour faire reconnaître le rôle et l'importance de la Bibliothèque de Sceaux et de la lecture publique en général. L'Association des Amis de la Bibliothèque a un Comité de patronage présidé par Frédéric et Irène Joliot-Curie et par Georges Duhamel, un Comité d'honneur avec le Maire et les responsables des lycées : Mademoiselle Forfer pour le lycée Marie Curie, Monsieur Guillon pour le lycée Lakanal et des cours complémentaires, un Conseil d'administration où l'on retrouve Henri Lemaître ainsi que des personnalités locales : José Loubet, Majoral du Félibrige, Auguste Salze, sous-préfet honoraire et conseiller municipal entre autres. La Bibliothèque a également un Comité d'inspection nommé par arrêté ministériel.

Le projet de déménagement de la Bibliothèque est stoppé par la Guerre, mais vaille que vaille Madame Aubrun dont le mari est prisonnier en Allemagne, continue, dans des conditions difficiles, à assurer le service en 1940 et 1941. Elle réussit même à prêter toute seule 19 453 livres en 1940 et près de 16 300 pour les sept premiers mois de l'année 1941. Ce sont des heures noires ! Le Comité d'inspection de la Bibliothèque décide de fermer celle-ci à partir d'octobre 1941 pour plusieurs raisons : les aides plus ou moins bénévoles dont Madame Aubrun avait bénéficié, ont disparu. Elle est seule pour assurer l'accueil, le prêt, le rangement, les acquisitions, le catalogage... et la surveillance. Elle décrit à l'Inspecteur général dans une lettre du 25 février 1942... « l'affluence et l'entassement des lecteurs dans les salles et dans l'escalier où ils faisaient la queue »... Prévue pour trois mois cette fermeture se poursuivra tout au long de l'année 1942 et la Bibliothèque ne rouvrira ses portes en mars 1943 qu'après le transfert dans une villa 120 rue Houdan, louée par la ville en janvier 1943.

Néanmoins la Bibliothèque est mieux installée ; l'accès est en rez-de-chaussée avec pour la première fois une possibilité de salle de lecture. Egaleme nt l'arrivée d'une employée à temps plein alors que Madame Aubrun n'était rémunérée que pour huit heures par semaine ! L'employée avait en charge l'entretien des livres, leur rangement sur les rayons et les opérations matérielles du prêt. S'y ajoute l'emploi d'une équipe pompeusement appelée « de chômeurs intellectuels ». Ceux-ci étaient chargés du catalogage et de l'équipement matériel des livres ; c'étaient principalement des étudiants qui souhaitaient ainsi se faire un petit peu d'argent et éviter le S.T.O. en Allemagne.

Nombreux sont encore à Sceaux ceux qui se souviennent de la Bibliothèque installée dans la villa aux « Glycines » et qui en parlent comme d'un bon souvenir – souvenir de leur jeunesse ! La Bibliothèque était subventionnée par la ville qui payait les salaires (chichement) et l'entretien, mais les achats étaient faits sur le compte de l'Association des Amis, autant que j'ai pu le vérifier. En 1945, Madame Aubrun précise dans une lettre à Monsieur Depreux, le Maire d'alors, « *Le montant global des cotisations sera versé chaque année à l'Association des Amis de la Bibliothèque, à charge pour elle d'utiliser ces fonds pour acheter des livres pour la Bibliothèque. Ces mesures seront mises en valeur au plus tôt sur l'initiative du Président de l' Association qui vous demandera une subvention à cet effet* ». Le système était un peu compliqué ; il semble que la ville recevait les cotisations au nom de l'Association des Amis, cotisations qui étaient gérées par le Receveur municipal et ensuite utilisées par l'Association...

En 1949, nouveau déménagement : au Petit château cette fois. Le Petit château, acheté en 1936 pour y installer la Bibliothèque Municipale, a été vendu au département de la Seine par une décision unanime prise en 1943. La Bibliothèque restera au Petit château durant 35 ans jusqu'à son transfert en 1985. L'inauguration de cette installation au Petit château a eu lieu le 30 avril 1949.

Après la Guerre les activités reprennent : les Amis de la Bibliothèque retrouvent une nouvelle raison de se manifester : on relance une « garden-party » en juin 1949 dans le jardin du Petit château, avec un programme chargé dont le mime

Marceau ! des conférences dont une de Jean Guehenno, une lettre aux lecteurs qui aura... deux numéros !

L'installation au Petit château permet enfin d'ouvrir une « mini » section pour les enfants qui n'est accessible qu'aux enfants dont les parents sont inscrits à la Bibliothèque. (Il faudra attendre 1961 pour que les enfants disposent d'une vraie salle, petite, pour eux, où tous pourront s'inscrire avec ou sans parents sinon leur accord). Cette section pour les enfants est attendue depuis 1938 où une réunion au cinéma Trianon avait voulu sensibiliser la population à la lecture des plus jeunes à partir de l'expérience de la bibliothèque parisienne de « l'Heure joyeuse » notamment et de sa directrice Marguerite Gruny qui avait raconté une histoire.

L'installation au Petit château s'est faite progressivement : au début ce n'était que la partie centrale et l'aile droite du rez-de-chaussée, l'aile gauche étant occupée par une ancienne employée communale. C'est en 1960 seulement que la totalité du rez-de-chaussée sera utilisée par la Bibliothèque. Bizarrement l'entrée se faisait par une petite porte de côté face au départ du grand escalier (système qui est repris actuellement par le C.A.U.E.). Les enfants avaient été installés entre les deux grandes salles : au nord, la salle de lecture avec une superbe cheminée en bois de style Henri II, au sud, les rayons de livres et le bureau de la bibliothécaire.

Les horaires s'élargissent : cinq après-midi par semaine au lieu de trois ; les enfants peuvent utiliser la bibliothèque trois fois par semaine. Et au Conseil municipal on souhaite que des liens s'établissent entre la Bibliothèque et les écoles.

Mais la grande affaire de l'après-guerre c'est l'arrivée du don Ancely : Léon Ancely, né à Toulouse en 1890 et mort à Sceaux en 1971 ; Jacques Aubrun dans la Lettre aux lecteurs n°1 du 17 janvier 1956 l'annonçait ainsi : « *une étonnante aventure attendait la Bibliothèque de Sceaux au tournant de ces dernières années : un érudit bibliophile, Monsieur Ancely, est venu lui offrir sa riche collection comprenant environ 10 000 volumes... !* » Mais déjà le 23 juin 1954, Monsieur Bizos, Inspecteur général de l'Enseignement, s'inquiète au Conseil municipal... « *de la pauvreté en personnel de la Bibliothèque municipale et de l'insuffisance des locaux à l'arrivée du don Ancely* ». Un accord se fait sur cette

intervention entre Messieurs Bizos et Gruber qui sont les représentants de la S.F.I.O., majoritaire au Conseil municipal et Monsieur Caraman représentant le M.R.P. minoritaire.

Léon Ancely qui arrive à Sceaux en 1956, est logé au deuxième étage du Petit château (de façon très modeste). Le Conseil municipal le remercie et décide de le nommer Conservateur de l'Institut Florian qui sera la section spécialisée dans les langues et littératures des pays d'Oc de la Bibliothèque municipale – sans traitement. En 1957, on crée un poste d'agent temporaire pour le classement et le catalogage du « fonds » Ancely. Des rayonnages métalliques de la marque *Strafor* ont été installés, on a créé une mezzanine en 1958, grâce à l'emprunt voté par le Conseil municipal en février 1957. Ces rayonnages métalliques donnaient aux élus la conscience d'avoir modernisé la Bibliothèque !

En 1959, la Bibliothèque est en deuil : Madame Aubrun, épuisée, meurt durant l'été sans avoir pu voir réalisées totalement et l'installation du don Ancely et la transformation de la Bibliothèque municipale par la conquête du Petit château dans son ensemble. Avec la mort de Madame Aubrun s'éteint également l'Association des Amis de la Bibliothèque. De janvier au 30 septembre 1960, la ville recrute deux bibliothécaires temporaires (Jacques Matthieu et Geneviève Gentil) en attendant la nomination d'un bibliothécaire définitif.

En mars 1959, changement de majorité au sein du Conseil municipal : élection d'Erwin Guldner comme Maire ; la gauche est dans l'opposition avec 13 conseillers contre 14 du Centre et de la droite.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1960, je ne peux que raconter mes souvenirs ; l'histoire de la Bibliothèque municipale sera écrite par d'autres moins impliqués que moi.

Durant les 25 ans qui vont suivre, la Bibliothèque grignotera peu à peu l'ensemble du Petit château. L'installation dans l'aile nord permet de différencier les sections Enfants et Adultes et aussi d'ouvrir l'accès à la Bibliothèque par la double porte du hall et d'installer ainsi le bureau de prêt à l'accueil.

En 1971, à la mort de Léon Ancely on installe l'Institut Florian dans son appartement au deuxième étage. Il sera ouvert au public pour la consultation sur place, deux après-midi par semaine.

En 1972, le bâtiment dit de « la Courge » est libéré de ses occupants (de vieux employés municipaux) et les enfants s'y installent, libérant la petite pièce au nord (ancienne cuisine du Petit château) où on peut enfin ouvrir la section des périodiques.

Mais en même temps la ville a décidé d'ouvrir une annexe de la Bibliothèque municipale aux Gémeaux, dès l'ouverture de ceux-ci en 1970 ; la cohabitation ne sera pas toujours facile... Mais cette installation nous a permis de faire un inventaire sérieux du fonds de la Bibliothèque au Petit château. Pour ce faire, l'équipe s'étoffe : nous sommes quatre puis cinq avec l'installation des enfants à la Courge. C'est ainsi qu'ont rejoint le petit noyau formé de Madame Cornille, Madame Corbière (arrivée en 1962 pour remplacer Madame Fuller) et moi-même : Madame Houssay, Viviane Monvoisin puis Chantal Ferdinand-Faure, Michelle Desgranges, Mademoiselle Danchot qui assure le service de l'Institut Florian.

Si la section des Enfants fait un gros travail d'animation : lectures à haute voix, heure du conte, montages-diapos, création d'un club d'astronomie qui fera que le fonds sur les étoiles de la section des enfants de la Bibliothèque municipale de Sceaux sera bientôt plus fourni que le même thème à la section pour adultes de la Bibliothèque municipale de Toulouse..., pour les adultes, les locaux ne laissent pas la moindre place à toute idée d'« animation ». Les expositions doivent se faire à l'extérieur : ancienne mairie ou Gémeaux, pas de conférences... Nous nous sentons frustrées, mais la meilleure animation que nous puissions faire c'est un bon contact avec le public. Et les prêts montent tout doucement pour atteindre 80 000 en 1979 ! Une telle rotation des livres n'est possible que par l'accroissement des achats ; la Bibliothèque éclate à nouveau... Qui ne se souvient des petites allées entre les rayonnages métalliques avec des livres par terre devant les rayonnages, des livres au-dessus des rayonnages...



Charaire se profile. Le Conseil Municipal décide la construction d'une vraie Bibliothèque respectant les normes de la Direction du Livre au ministère de la Culture. C'est le quatrième transfert ; nous quittons notre merveilleux Petit château si peu commode et si romantique, où les lecteurs pouvaient s'installer sur la pelouse l'été, où les murs craquaient, mais tenaient bon, où les bureaux du personnel ne respectaient pas les normes de sécurité, où pour aller d'une pièce dans l'autre à la Courge on faisait sortir les enfants plutôt que de faire ouvrir une porte entre deux pièces de peur que tout ne s'écroule...

2 mai 1985 : nouvelle installation, nouvelle vie juste un siècle après la première réorganisation. Souhaitons qu'en 2085 nos successeurs puissent célébrer le bicentenaire de cet équipement qui fut le premier équipement culturel de Sceaux avant le cinéma, avant la M.J.C., avant les Gémeaux, avant même la Société d'Instruction et d'Education Populaire, avant les associations culturelles, musicales, les festivals...

Thérèse Pila

#### BIBLIOGRAPHIE :

Procès-verbaux des séances du Conseil Municipal de Sceaux, 1859-1960.- Services archives et de la documentation. Mairie de Sceaux.

Madame Jacques Aubrun, Correspondance avec l'Inspecteur général des bibliothèques, 1941-1942 ; avec Edouard Depreux, maire de Sceaux. - Archives de la Bibliothèque municipale. Sceaux

V. Advielle : *Histoire de la ville de Sceaux*. Sceaux, Charaire éditeur, Picard, éditeur, 1883.

Marcetteau-Paul, Agnès, Les bibliothèques municipales in *Histoire des Bibliothèques françaises t. III. Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*. Paris, Promodis, Cercle de la Librairie, 1989.

## ETUDE SUR LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SCEAUX PENDANT LA RÉVOLUTION

---

*En 1989, lors du bicentenaire de la Révolution française, quelques membres des Amis de Sceaux ont rassemblé des documents d'archives concernant l'histoire de Sceaux pendant cette période, dont certains n'ont pas fait l'objet d'étude. C'est le cas de la Société Populaire, au titre énigmatique, qui fut le relais à Sceaux du Gouvernement révolutionnaire. Nous disposons en effet de documents précieux, à savoir le règlement de la Société et surtout le classement de ses papiers réalisé à la demande de son président au mois de juillet 1794, par les commissaires Thion, Lalande, Palloy et Glot.*

*D'autre part, les archives municipales détiennent le registre des délibérations du Comité de Surveillance de la Société<sup>1</sup>, qui couvre la période du 25 brumaire an II (15 novembre 1793) au 11 prairial an III (30 mai 1795), c'est-à-dire le moment de la plus forte tension politique avec la montée de la Terreur suivie, après la mort de Robespierre, de la « Réaction Thermidorienne ».*

*Ses activités nous sont connues également par les délibérations du Conseil municipal de la période, et l'historien Advielle lui consacre quelques pages dans son chapitre sur la Révolution à Sceaux.*

Les sociétés populaires, nombreuses déjà sous la Constituante, étaient liées au Club des Jacobins. Elles étaient les héritières des sociétés de pensées et des loges maçonniques de l'Ancien Régime auxquelles elles ressemblaient par les processus d'admission et de délibération, tout en étant moins intellectuelles et plus politiques. Créées au début sous le nom de Société des Amis de la Constitution, elles soutenaient l'élan patriotique et entretenaient la vigilance civique face aux menées contre-révolutionnaires<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les archives municipales détiennent ce registre sous forme de microfilm réalisé par les archives départementales.

<sup>2</sup> in *Dictionnaire critique de la Révolution française, Clubs et Sociétés populaires*, sous la dir. de François Furet et Mona Ozouf.

Ces sociétés qui usurpaient une partie de l'autorité publique, vont s'épanouir sous la Convention avec la création du Comité de Salut Public au mois d'avril 1793.

« De l'automne au printemps de l'An II, la République est couverte d'un réseau de sociétés dense et efficace », nous dit Albert Soboul. Une instruction du Comité exige en effet la constitution dans chaque commune d'une « société qui réchauffe l'esprit public, protège le peuple et surveille ceux qui pourraient lui nuire ».

Dès ce moment, elles deviennent l'instrument du pouvoir du Gouvernement révolutionnaire et se multiplient sous la Terreur, très encadrées par les chargés de mission du Comité de Salut Public à qui elles sont amenées à rendre des comptes. Elles entament leur déclin après le 9 Thermidor.

Une seule société par commune peut se voir accorder la « légitimité jacobine ». Elle doit bénéficier de la recommandation d'un député ou d'un membre du club des Jacobins de Paris.

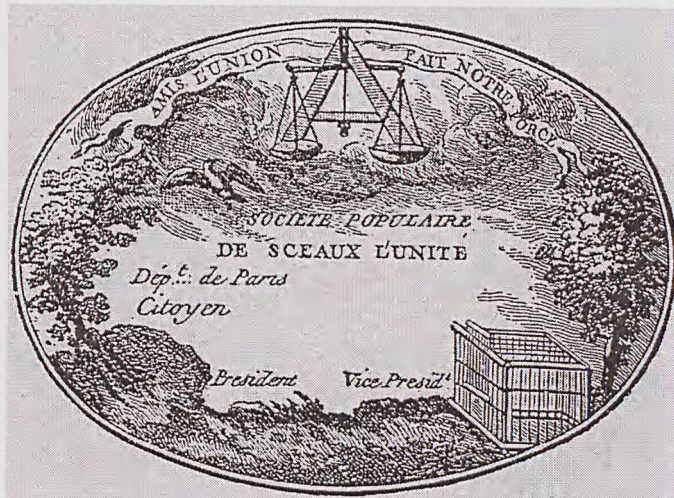
### LA SOCIÉTÉ DE SCEAUX

Comme toutes les villes et bourgs de la banlieue parisienne, Sceaux a créé sa Société populaire le 24 juin 1793, (l'An deuxième de la République une et indivisible). Son siège est à Sceaux l'Unité, canton et district de Bourg-l'Égalité, département de Paris. Son règlement, qui comporte trente-sept articles, fut approuvé par tous les membres de la Société le 24 septembre suivant.

Elle a pour fondement la Déclaration des Droits de l'homme et des citoyens, et la Constitution républicaine votée le 10 août précédent (1793).

Elle porte le nom de Société des Amis de la Constitution. Et elle a pour emblème « une cage ouverte, l'oiseau sorti, symbole de la liberté, un niveau, symbole d'égalité, et une balance signe de justice ».

Outre la protection et les secours aux « opprimés », son but est la surveillance des autorités constituées, et la bonne exécution des lois tout en faisant respecter les droits des citoyens.

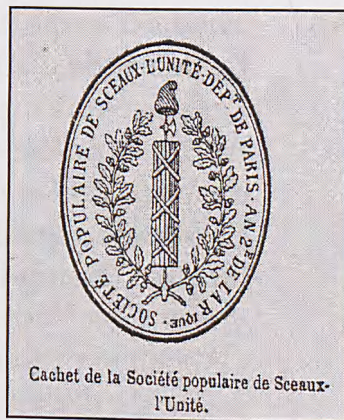


CARTE DE CIVISME DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SCEAUX-L'UNITÉ  
(Format de l'original.)

*Gravure reproduite par Victor Advielle  
dans son livre : Histoire de la Ville de Sceaux*



Cachet de l'Agent municipal de la commune de Sceaux.



Cachet de la Société populaire de Sceaux-  
l'Unité.

*Ces deux cachets portent un faisceau d'armes  
et un bonnet de la liberté.*



1793 - Première République (1792-1804)  
Coll. Privée. Cl. Micheline Henry

## LE FONCTIONNEMENT

La demande d'affiliation de la Société au Club des Jacobins de Paris présentée par le Comité de surveillance<sup>3</sup> le 25 brumaire An II, consacre son début officiel. Elle recevra de ce fait communication des décrets et des rapports faits à la Convention, par l'intermédiaire du procureur-syndic de Bourg-l'Égalité (Bourg-la-Reine).

« Aucun citoyen ne pouvait être admis s'il était noble, ni aucun prêtre s'il n'avait abjuré ».

Ses membres prêtent serment dans les mains du maire de « maintenir la liberté, l'égalité, de protéger les personnes et la propriété, et de livrer au glaive de la loi les conspirateurs et agents des ennemis de la République ».<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Note : voir page 5.

<sup>4</sup> Cf. Archives municipales, délibérations du Conseil municipal.

Parallèlement, au sein de l'assemblée communale composée de cinq notables et des douze membres du Conseil général<sup>5</sup>, siège un procureur qui deviendra en décembre « agent national », c'est-à-dire un surveillant de l'activité politique sous l'autorité du Comité de Salut Public. « Le 21 décembre, le citoyen Gambard, qui avait été nommé procureur-syndic de la commune en 1790, a satisfait aux épreuves épuratoires et reçoit l'autorisation de continuer son mandat ».<sup>6</sup>

## LE REGLEMENT

La Société est composée d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de son adjoint, d'un trésorier, d'un comité de surveillance et de quatre censeurs pour la discipline. Les présidents, secrétaires et leurs adjoints sont renouvelés tous les mois, leur candidature étant mise aux voix à la majorité des suffrages. Ils ne pourront être réélus immédiatement.

L'article 9 est consacré à l'organisation du **Comité de surveillance** de la Société.

Celui-ci est composé de douze membres, dont « les deux tiers sauront écrire, et l'autre tiers au moins signer ». Il recevra les mémoires, les pétitions, les dénonciations, et devra délibérer de toutes affaires concernant la Société.

L'originalité de ce règlement, conforme à celui de toute société, tient dans l'obligation pour le **Comité de surveillance** d'organiser tous les deux mois un « **scrutin épuratoire** » auquel seront soumis tous les candidats à l'admission à la Société populaire qui auront accepté le règlement.

Pour être admis, tous les candidats devront justifier de leur patriotisme et de leur civisme. Le scrutin étant public, ils

<sup>5</sup> Le Conseil général est le nom, alors, du Conseil municipal.

<sup>6</sup> Pour comprendre la complexité des rapports politiques au sein d'une commune comme Sceaux à ce moment-là, (rappelons que Sceaux comptait 2 043 habitants au recensement de 1791), il n'est pas inutile de tracer le cadre des pouvoirs politiques de la nation. Au sommet, le Gouvernement Révolutionnaire, formé du Comité de Salut Public, émanation de la Convention qu'il domine, et du Comité de sûreté générale pour la police. Au niveau régional, le district, découpage administratif qui deviendra l'arrondissement, dont le siège est à Bourg-l'Égalité. (L'administration départementale étant effacée temporairement au profit des districts). Les représentants en mission du Comité de Salut Public choisissent les agents nationaux du district.



peuvent se voir accuser d'incivisme ou de sentiments contraires à la Révolution. Dans ce cas, ils ne seront admis que s'ils arrivent à se justifier des accusations de leurs calomniateurs<sup>7</sup>. Une fois admis, les membres reçoivent l'accolade fraternelle du président. Notons que les citoyens étrangers pouvaient se présenter.

La fraternité est imposée. Les membres se traiteront de frères et se tutoieront, s'appelant citoyens, le mot de Monsieur étant totalement « abjuré ».

La cotisation, assez élevée, est fixée à deux livres, mais il est prévu que les citoyens aux revenus modestes peuvent justifier de leur impossibilité de payer devant le Comité de surveillance. Les jeunes, y compris les enfants, sont non seulement admis, mais invités à assister aux séances.

Quelques sondages parmi les 103 feuillets du registre des délibérations nous permettent de comprendre le mécanisme interne de cette Société, ainsi que son apport à la vie quotidienne de la ville.

#### LA TENUE DES SEANCES

Elles se tiennent deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, à cinq heures du soir en hiver, et à sept heures du soir à partir de mars. Elles sont annoncées au son de la caisse dans les rues et carrefours, mais cette pratique suscite la réprobation du maire qui fait valoir qu'elle trouble le repos public. Elles se tiennent dans l'église alors fermée au culte et transformée en Temple de la Raison. Mais la Société dut partager ce privilège avec l'assemblée communale qui, le 10 octobre, « *dénie à la Société populaire le droit d'utiliser la totalité de l'église. Elle peut y tenir ses réunions dans la nef uniquement sans utiliser le chœur, en attendant de trouver un local approprié* ».

Le maire donne l'autorisation à la Société d'utiliser une vingtaine de chaises de l'église, ce qui laisse supposer que le public se tenait debout. Outre les deux séances hebdomadaires, les membres de la Société pouvaient demander la convocation de séances extraordinaires, et la multiplication de ces rendez-vous nocturnes, car les réunions

---

<sup>7</sup> Les dénonciations en effet, n'ont pas manqué, mais dans l'ensemble, les exclusions ont été peu nombreuses.

se terminaient souvent fort tard, suscita dès le printemps les protestations des agriculteurs qui devaient se lever de très bonne heure pour aller porter leurs produits à la halle.

Pendant les séances, la distribution de la parole est réglementée et les quatre censeurs, munis de leur baguette, font régner la discipline. Les injures et les moqueries ne sont pas tolérées.

Les dénonciations doivent être obligatoirement signées ; les lettres anonymes ne sont pas considérées. Les manquements au civisme ou les actes de délinquance au sein de la Société seront dénoncés auprès de la Garde Nationale. Les délinquants sont punis d'une exclusion d'au moins un mois.

### LE RECRUTEMENT

Il était diversifié. Les premiers membres sont des artisans et des agriculteurs ; on trouve au fil des pages les noms du vigneron Osselet, de l'agriculteur Moulé, de l'épicier Marcou, de l'aubergiste Le Prestre, et de bien d'autres « sans-culottes ». Les noms familiers du docteur Thore, de Palloy, de Muiron, de Desgranges qui étaient déjà des notabilités politiques apparaissent plus tard.

En effet, plusieurs membres du Conseil municipal devinrent adhérents de la Société ; ainsi Desgranges admis comme sociétaire en janvier 1794, cumula les fonctions de maire et de président par deux fois après la mort de Robespierre. En avril, Palloy et Garnon furent admis et élus, l'un président, l'autre secrétaire. Palloy avait offert à la Société quelques pierres de la Bastille et cet acte de patriotisme lui avait valu d'être admis comme sociétaire dès le 15 décembre 1793.

### LES PROBLEMES DU MOMENT

La Société populaire dut faire face, conjointement avec la municipalité, aux deux graves problèmes du moment, la disette et la guerre aux frontières.

Au cours de ces années difficiles, la distribution des subsistances, le recrutement des armées, l'aide aux familles étaient des problèmes urgents.



D'autre part, la Société avait la charge de diffuser la propagande révolutionnaire imposée par la Convention et le Comité de Salut Public, au moyen des fêtes patriotiques et du culte révolutionnaire.

### Les subsistances

Fin septembre 1793, la municipalité avait fait l'acquisition d'un moulin à bras pour moudre la farine et envoyé quelques élus dans la Brie pour se procurer du blé. Sur les fonds communaux, elle avait organisé la boulange en installant un second boulanger, un certain Peigné. Dans le courant d'octobre, le District de son côté annonce la création à Bourg-l'Égalité, d'un « grenier d'abondance », où seront stockés grains, riz, savon, etc..., réquisitionnés dans les départements voisins de Paris. Comme le remarque Albert Soboul, « *la dualité des autorités administratives, les une élues, les autres révolutionnaires, engendrait un certain désordre* ».

En outre, le District était chargé, par l'intermédiaire de son Agent national et de ses commissaires, de faire respecter la « Loi du maximum » qui fixait la limite supérieure du prix des denrées, et de surveiller l'activité des meuniers. Il assurait également le ravitaillement en farine des boulangers.

De son côté, la municipalité gérait les distributions au niveau local et la Société Populaire recevait les plaintes et les dénonciations concernant les manquements aux règlements. Les dénonciations contre les boulangers, à l'automne et pendant l'hiver 1793-1794, furent fréquentes et provenaient essentiellement des citoyennes...

Les querelles ne manquaient pas. Les délibérations en donnent quelques exemples assez pittoresques. Un jour, le boulanger Peigné se plaint que la municipalité lui refuse un bon pour obtenir du grain du grenier d'abondance du district de l'Égalité... Un autre jour, le boulanger Boyer est dénoncé pour avoir vendu « à la brune » de la fine fleur de farine au cuisinier de M. Merrey, riche bourgeois de Sceaux...

Le 29 avril 1794, la Société Populaire envoie une réclamation à la Municipalité, protestant que le pain est vendu plus cher à Sceaux qu'à Bourg-la-Reine. La commune décide alors que les boulangers ne doivent vendre le pain qu'aux habitants de Sceaux.

Après le départ de la duchesse d'Orléans, le district organise la vente du poisson des étangs du « ci-devant château » dont la pêche avait été, pendant vingt-cinq ans, le divertissement quotidien du comte d'Eu.

### **L'aide aux familles**

Le patriotisme exige aussi la solidarité à l'égard des citoyens victimes de l'état de guerre. La Société se mobilise pour collecter argent et vêtements pour les familles des volontaires aux frontières pour la défense de la patrie. C'est en effet le moment où la France doit faire face à la « Première Coalition ». Un commissaire est désigné pour cette tâche par le Comité de surveillance.

### **L'effort de guerre et le recrutement des armées.**

Le 23 août 1793, la Convention décrète la « Levée en masse ». L'effort demandé est énorme, à la fois sur le plan financier et humain. La commune doit répondre à l'emprunt forcé, et le district demande des volontaires pour l'armée.

Durant l'automne 1793, plusieurs volontaires meurent au front. Un groupe de citoyens de la commune demandent à la Société Populaire d'organiser un service pour les défenseurs de la Patrie morts dans les combats.

En décembre 1793, une lettre du procureur-syndic de Bourg-l'Egalité invite la Société à recueillir auprès des citoyens tout ce qui peut servir à équiper les jeunes volontaires qui sont dans le cas de la réquisition. Le Comité recueille ainsi chemises de toile, chaussettes, guêtres en cuir ou en peau de chèvre, pantalons de molleton, des souliers neufs et des souliers ayant servi, une giberne pour porter les cartouches, et même une bricole sans doute pour compléter un harnais. Un complément en argent servira à acheter un cheval.

La fin de l'année 1793 et le début de l'année 1794 voit revenir à de nombreuses reprises la question du « Cavalier Jacobite ».<sup>8</sup> En décembre, la Convention demande d'organiser la réquisition de chevaux et de tout équipement servant aux cavaliers. Le maire Desgranges demande alors la coopération de la Société Populaire. Deux commissaires sont désignés

---

<sup>8</sup> Synonyme de Jacobin pendant la Révolution française d'après le *Trésor de la Langue Française*, (C.N.R.S.).

pour mener à bien cette tâche : un certain Denis Guillot et l'inusable Palloy, qui se charge de trouver le cheval. Une collecte est organisée pour fournir l'équipement ; la recette se monte à 768 livres. La « Commune Penthievre<sup>9</sup> », de son côté, réunit la somme de 700 livres, grâce notamment à un don de la duchesse d'Orléans. Le ministre de la guerre, Jean-Baptiste Bouchotte,<sup>10</sup> fait savoir à Palloy que dès que l'équipement sera prêt, il signera la feuille de route du cavalier qui doit rejoindre le onzième régiment de hussards à Vitry-le-François sur la Marne. Le cavalier, un certain Pinchon, rejoindra son corps avec quelque retard, mais adressera quelques temps plus tard, une missive à la Société pour faire part de ses activités militaires. Dans l'inventaire des papiers de la Société établi en juillet 1794, on trouve mention de nombreux échanges de lettres entre le Président de la Société et les volontaires aux armées. Le 15 ventôse (5 mars 1794) par exemple, c'est le Président qui s'adresse aux « républicains » en garnison à Philippeville, dans la province de Namur. De leur côté, six canonniers font part au Président de leur arrivée à leur poste.

La fabrication de la **charpie** pour soigner les blessés suscite la ferveur populaire. On donne de vieilles chemises, parfois même, une demi-chemise... La citoyenne Thiépou fabrique la charpie pendant les séances du soir, nous dit Advielle.

Au mois de janvier, la Convention par l'intermédiaire du District demande aux citoyens de lessiver le sol de leurs caves pour récolter le **salpêtre** qui entre dans la composition de la poudre à canon. Le maire charge la Société d'organiser l'opération. Elle demande alors à Richard Glot, le directeur de la Faïencerie, de lui remettre un rapport sur un moyen de fabrication facile et peu coûteux. De son côté, le District annonce l'ouverture d'un atelier de fabrication de salpêtre. Un artisan est recruté sur la commune, mais son salaire coûte cher et l'effort financier demandé rencontre quelques réticences. L'équipement du hussard a obéré les finances de la Société.

C'est elle enfin qui fait descendre trois des cloches de l'église dont le bronze servira à fabriquer des canons. Il fallait toutefois conserver une cloche pour « timbrer les heures ».

---

<sup>9</sup> La ville a pris le nom de Sceaux l'Unité le 13 octobre 1793 mais les noms anciens sont encore employés.

<sup>10</sup> Jean-Baptiste Bouchotte, le « ministre Sans-culotte » selon Albert Soboul, eut un rôle important dans l'organisation des armées auprès du Comité de Salut Public.

## LE CULTE REVOLUTIONNAIRE ET LES FETES PATRIOTIQUES

L'inventaire des papiers de la Société fait état de très nombreux rapports reçus par elle de la part du Gouvernement Révolutionnaire, textes de lois et décrets notamment, concernant tous les sujets, y compris la fixation de célébrations civiques. On y trouve aussi de nombreux échanges de lettres avec les sections parisiennes et les sociétés de toutes les communes de Seine-et-Oise. On échange des invitations aux fêtes, des hymnes écrits à la mémoire des jeunes martyrs Joseph Barra et Viala.

Une ferveur patriotique s'était manifestée à Sceaux bien avant 1793. Le 14 juillet 1790<sup>11</sup>, jour anniversaire de la prise de la Bastille, avait été fêté avec joie et ferveur. Le 21 septembre 1791, un Te Deum avait été célébré à l'église après la grand-messe pour « l'heureuse fin des travaux de la Constituante ». Le texte de la Constitution avait été lu en chaire et aux différents carrefours de la ville.

Dès le mois de février 1793, le premier geste patriotique fut la plantation à Sceaux de deux arbres de la Liberté aux deux extrémités de la ville, accompagnée d'un rassemblement festif avec les enfants des écoles.

Après l'assassinat de Marat, le 13 juillet suivant, la Convention éleva un autel à sa mémoire au cours d'une fête civique. Dès lors et pendant plus d'une année, sa mémoire fit l'objet d'un véritable culte.

Le Comité de Salut Public imposa, par l'intermédiaire des sociétés populaires, un quadrillage du territoire pour les besoins de sa propagande idéologique. Dès lors, les célébrations vont se succéder en France.

Le 10 novembre 1793, la cathédrale Notre-Dame à Paris devient Temple de la Raison. A Sceaux, la municipalité décide dans la foulée de supprimer le culte catholique ; la Société Populaire lance la fête de la Raison et investit l'église. Les nouveaux noms de rues proposés par le Comité de surveillance sont acceptés par la Convention et cette décision donne lieu à une inauguration officielle.

Le culte des martyrs de la Liberté se développe. Leurs bustes sont décorés de guirlandes tricolores et trônent dans la salle

---

<sup>11</sup> Ce jour-là à Paris au Champs de Mars, se tenait la Fête de la Fédération.

des séances avec la pierre de la Bastille offerte à la Société par Palloy. La mort glorieuse du jeune Barra, qui était né à Palaiseau, est l'occasion d'une émouvante célébration.

Si l'on en croit Advielle, pendant quelques mois, jusqu'à la mort de Robespierre, la ville cède à un véritable délire de célébrations diverses. Tout est prétexte à fête : les Droits de l'homme, l'Être Suprême,<sup>12</sup> les enfants de la Patrie, les vieillards, l'agriculture... L'imagination inventive de Palloy ne connaît pas de borne et va jusqu'à créer des mises en scène extravagantes. Les ministres sont fréquemment invités et ne manquent pas de s'excuser.<sup>13</sup>

Cependant la municipalité présidée par Desgranges a été très présente au cours de ces fêtes et a pris même l'initiative d'organiser plusieurs d'entre elles, notamment des regroupements festifs avec les communes voisines. Le vide laissé par l'interdiction du culte catholique était comblé par cette effervescence patriotique organisée à la fois par les notables modérés et par le Comité de surveillance.

Pourtant, les comptes rendus de la Société ne laissent guère transparaître ces élans festifs. Le patriotisme s'y exprime par le sérieux et l'application des différents rédacteurs à rendre compte de leurs rapports avec le District, avec la Convention, de leur vigilance patriotique parfois tatillonne. Au mois de novembre, des citoyens sont désignés pour vérifier que les plaques de cheminées aux fleurs de lys ont bien été retournées...

## LE CLIMAT DE SUSPICION ET LES ARRESTATIONS

Le 4 février 1794, le Comité de Salut public définit le rôle des sociétés populaires comme un rôle de surveillance et de collaboration avec les autorités constituées. Les arrestations qui vont semer l'effroi à Sceaux sont décidées au niveau le plus haut, par le Comité de Sûreté générale, à la demande du Comité de Salut public. Mais elles seront exécutées sur place avec l'aide des membres du Comité de surveillance.

---

<sup>12</sup> Le 7 mai 1794, Robespierre fait décréter par la Convention que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. (Y. Fauchois, *Dictionnaire chronologique de la Révolution*).

<sup>13</sup> Leurs réponses sont dûment archivées.

A cette date en effet, le climat s'alourdit. A Sceaux, deux notables sont arrêtés : l'un Eustache Nicolas Muiron, ancien Fermier général avant la Révolution, appartient à l'assemblée communale ; au mois de novembre 1793, les anciens Fermiers généraux et Receveurs généraux des finances avaient été décrétés en état d'arrestation... Muiron est enfermé dans la prison de la Folie Reynault à Paris, maison de santé transformée en maison d'arrêt. La municipalité lui fournit aussitôt un certificat de civisme. On sait que Muiron sera libéré le 3 mars, grâce aux efforts de son fils Jean-Baptiste,<sup>14</sup> qui convaincra habilement le Comité de Salut public que son père est un bon républicain.

Trois semaines plus tard, Eustache-Nicolas Muiron se présente au Comité de surveillance de Sceaux et fournit les « billets d'égard et autres papiers ainsi que l'attestation du Comité de Sûreté générale pour la délivrance de la prison ». Le Comité décide qu'il sera présenté à la Société, au sein de laquelle il se sentira sans doute à l'abri de nouveaux soupçons.

Une semaine plus tard, c'est au tour de Richard Glot, ancien maire et commandant de la Garde nationale d'être arrêté. Les causes de son arrestation sont assez obscures. Il dit avoir signé un arrêté du département de Paris conforme à un décret de l'Assemblée constituante relatif à une mesure de police. Très vite il va bénéficier de certificats de civisme de la municipalité et obtenir son élargissement. Dès son retour, le Comité propose à la Société de l'admettre en son sein.

Palloy lui-même est suspect de concussion et arrêté début janvier ; ses armes lui sont enlevées. Il est libéré grâce aux efforts de la Société qu'il remercie en lui offrant des draperies tricolores.

Comme on le voit, ces arrestations n'ont pas mal tourné, mais elles ont certainement créé à Sceaux une grande angoisse. La guillotine pouvait être au bout du chemin.

Les prêtres non assermentés sont l'objet d'enquêtes. L'abbé Brault qui résidait alors à Sceaux avait demandé à exercer ses fonctions cultuelles sans devenir fonctionnaire public ; cette requête suscite sa convocation devant le Comité de surveillance le 27 mars 1794. Il est accusé d'avoir donné la communion depuis le début de la Révolution et de ne pas

---

<sup>14</sup> Jean-Luc Gourdin, *L'Ange Gardien de Bonaparte*, Pygmalion-Watelet, 1996

s'être montré patriote. L'interrogatoire du citoyen Maufra, ci-devant chantre et receveur de la « fabrique »<sup>15</sup>, invité à témoigner, nous offre un petit tableau des relations entre les habitants de Sceaux durant cette époque difficile. Maufra répond que l'abbé Brault était avant la Révolution instituteur d'enfants de chœur ; que depuis, il n'a plus que deux élèves... En 1788, il remplaçait les vicaires absents et disait parfois le prône ; *a-t-il prêché ?* Maufra n'en a aucune connaissance. On l'interroge sur les quittances prouvant que l'Abbé Brault continue de recevoir de l'argent. « *C'est qu'il reçoit le reste dû de la fondation du ci-devant comte d'Eu...* ». On comprend que ce prêtre n'étant pas en charge de la paroisse avait préféré rester dans l'ombre et ne pas prêter serment.

L'autre témoin à décharge, le citoyen Gendron, ancien sacristain, avoue ne rien savoir sur le sujet. L'abbé Brault est renvoyé devant la Société.

Un an plus tard, en avril 1795, lorsque le représentant du peuple en mission, André Dumont, connu pour sa politique de déchristianisation dans la Somme, demanda à la municipalité l'application de la loi sur les prêtres « insermentés », la réponse sera nette : « *nous n'avons prononcé aucune réclusion ni déportation ; nous avons quatre prêtres dans la commune que nous surveillons* ». Au mois de juin suivant, l'église était rouverte au culte.

L'arrestation de Florian au mois de juillet 1794, a été relatée longuement par Advielle et traitée dans notre bulletin par Thérèse Pila<sup>16</sup>. Le registre du Comité de surveillance n'en porte pas trace, bien que l'arrestation ait été exécutée par neuf membres du Comité de surveillance, à la demande du Comité de Salut Public. Dans les papiers de la Société, on ne trouve qu'un échange de lettres entre Florian et le président.

Florian, en tant que noble, ne pouvait pas en faire partie, contrairement à ce qui est parfois allégué.

## LA FIN DE LA SOCIÉTÉ

Du 8 au 24 thermidor An II (du 28 juillet au 11 août), au moment de la mort de Robespierre et pendant les jours qui

<sup>15</sup> Organisme qui gère les fonds de la paroisse.

<sup>16</sup> Florian à Sceaux, Th. Pila, Bulletin n° 5 1988.

suivirent, le registre est silencieux. Quand le Comité se réunit de nouveau, Desgranges est président, puis Muiron lui succède. Des difficultés se font jour, notamment financières. Il faut faire rentrer les cotisations, car les arriérés sont nombreux et les frais occasionnés par le « Cavalier Jacobite » ne sont pas soldés. Petit à petit, les mésententes surgissent entre « robespierristes » et modérés. On échange des insultes.

Au printemps 1795, plusieurs membres du Comité de surveillance sont sommés de quitter la Société et de remettre leurs armes. L'aubergiste Leprestre, ancien marguillier est dénoncé « pour s'être montré exagéré en patriotisme et en terrorisme, et invité à déposer son passeport au greffe et à changer l'enseigne de son auberge représentant une montagne qui blesse les yeux républicains »...

Advielle fait état d'agitateurs qui ont été désarmés et dont les armes ont été remises aux « citoyens raisonnables ».

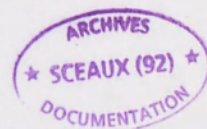
La dernière séance du Comité de surveillance date du 11 prairial An III (30 mai 1795). Le 20 prairial (8 juin), la Société Populaire se déclare dissoute. Le conseil communal demande que soit fait l'état des archives et des biens de la Société Populaire qui louait une chambre chez la veuve Drancy.

En conclusion, cette étude nous a permis d'imaginer et de recréer cette société de 1793, qui affiche son respect de la vertu républicaine, du règlement, de la discipline, et sa pratique un peu théâtrale de la fraternité. Pendant ces quelque vingt mois d'une période troublée, la Société Populaire et l'assemblée communale, bien que souvent en conflit, ont œuvré ensemble pour susciter et concrétiser l'effort patriotique et organiser au mieux malgré les dangers la vie quotidienne à Sceaux.

Jacqueline Combarous

#### SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives : *Le règlement de la Société Populaire de Sceaux l'Unité*, Archives de Paris, cote D3 A Z 159 (anciennement Archives de la Seine)





Classement des papiers du Comité, Archives de Paris  
Cote D1 IV1

Registre du Comité de Surveillance, Archives municipales  
Procès-verbaux des séances du Conseil municipal 1793-1795

V. Advielle : *Histoire de la ville de Sceaux...*

Charaire, 1883/Lafitte reprints, 1981

Fauchois (Yann). – *Chronologie politique de la Révolution...* Allier,  
(Belgique) Marabout 1989...

Gueniffrey (P.) Halevi (R.) - Clubs et sociétés populaires in  
*Dictionnaire critique de la Révolution française* s/la dir. de François  
Furet et Mona Ozouf, Paris, Flammarion, ; 1988.

Soboul (Albert).- *La 1<sup>ère</sup> République, 1792-1804* – Paris,  
Calmann-Lévy, 1968.



**UNE FASTUEUSE DONATION :  
SIX TAPISSERIES PRESTIGIEUSES  
ENTRENT AU LOUVRE**

---

*Une tenture d'exception « Les Attributs de la Marine » vient d'entrer, en septembre 2000, dans les collections du Louvre : six tapisseries parmi les mieux documentées du règne de Louis XIV, commandées par le Marquis de Seignelay, alors secrétaire d'Etat à la Marine, pour décorer son château de Sceaux. Réalisées dans un tissage fastueux, elles sont désormais présentées dans une des salles du département des Objets d'Art, la salle Chagoury, où elles mettent en valeur un élégant mobilier plaqué de bois de rose, d'amarante, de citronnier, serti de bronze, posé sur un impressionnant tapis de la Savonnerie.*

*Les amis de Sceaux, se sentant concernés par cette donation, décident de se retrouver le 31 janvier 2002 sous la Pyramide pour aller ensemble admirer un élément de « leur patrimoine ».*

**RAPPEL DE L'HISTOIRE DE LA TAPISSERIE EN GENERAL**

La tapisserie vient du fond des siècles et du bout du monde : de Chine avec les Kosseus, ces fragments de tissu de soie qui datent de 660 ans avant J.-C. ; du Pérou où l'on a retrouvé dans les temples des débris de tissu de coton et de laine de lama ; d'Egypte où les Coptes ont laissé les vestiges de leur tissage lin-laine.

Quels cheminements a-t-elle suivi pour venir jusqu'à nous de Babylone en Grèce, de Grèce à Rome, de Rome jusqu'en pays franc où elle apparaît au début de VIII<sup>e</sup> siècle ? Est-elle arrivée dans les bagages des envahisseurs arabes, dans le butin des Croisés ou dans les coffres des marchands ? Sans doute dans les trois.

Au Moyen Age, on a d'un côté une clientèle de mécènes : ducs, rois, princes de l'Eglise, de l'autre les artistes : peintres et liçiers.



*Exemple d'une réalisation d'après un carton de J.I. Berain  
Département des objets d'art.  
Cl. M. Henry*

La tapisserie sert à lutter contre le froid dans les châteaux glacés, elle garnit les murs tristes ; on lui assortit les lits, les sièges, les devants de cheminée. Le seigneur promène sa tapisserie pour aller guerroyer, festoyer, lever l'impôt. On la découpe en morceaux pour transformer une pièce, on la range en été ... elle est souvent malmenée : elle sert aussi bien à la protection des orangers qu'à la garniture de bat-flanc dans les écuries. Elle est tenture pour les places publiques, oriflamme pour les cortèges, housse pour les chevaux. Des ateliers de restauration sont donc toujours prévus parallèlement aux ateliers de création.

Les artistes, peintres ou liçiers, travaillent alors dans les monastères comme le montrent les miniatures et les enluminures de certains manuscrits.

Jusqu'à la Guerre de Cent ans, Paris a été la capitale de la tapisserie. Puis les ateliers remontent vers le Nord : à Arras jusqu'à sa mise à sac par Louis XI, puis à Tournai, à Valenciennes, à Douai, à Lille, à Bruges.

On travaille en « tapisserie » en famille de père en fils. On manipule les lices<sup>1</sup> et la tenture. Le carton sert parfois à plusieurs tapisseries ; on change un visage, une coiffure, une robe. Le peintre ou le graveur crée, le tapissier interprète en toute indépendance.

Les commandes sont d'abord d'inspiration religieuse. Puis arrivent les scènes profanes : évocation des grands événements du règne ou vie contemporaine : c'est le temps de la chevalerie : dames, bergers, fontaine de jouvence et la célèbre Dame à la licorne retrouvée dans la Creuse au château de Boussac. C'est le temps aussi des tapisseries-reportages : occupations des mois, métiers, bûcherons, vendangeurs, chasseurs.

La tapisserie gothique s'illustre par de grands noms : Nicolas Bataille tisse l'Apocalypse d'Angers pour le duc d'Anjou sur des cartons du miniaturiste Hennequin de Bruges...

A côté de la tapisserie en atelier, existe la tapisserie itinérante, vendue par colportage, de château en château : on tisse un sol de pensées, de renoncules, de pâquerettes, on ajoute un ciel de nuages...

Au XVI<sup>e</sup> siècle, François I<sup>er</sup> inaugure la politique de la tapisserie en créant à Fontainebleau la première manufacture royale.

Les liciers se mettent à tisser d'après les œuvres de peintres célèbres tels que Caron, Primaticci, Van Eyck, Memling, Le Titien, Véronèse, Jules Romain, Léonard de Vinci. La tapisserie qui était un art d'interprétation devient un art de reproduction.

Avec Colbert, l'Etat devient protecteur, organisateur, employeur et maître des arts. En 1662, Colbert regroupe cinq manufactures existantes en trois ateliers de haute et basse lice, qui, cinq ans plus tard, deviendront les Gobelins. L'Etat embauche, rémunère, exonère ... L'Etat décide de toutes les créations artistiques, recrute les artistes, fournit les cartons, choisit les laines ou la soie et suit l'exécution des œuvres.

Avec Charles Lebrun, premier directeur des Gobelins, peintres et liciers travaillent à la gloire du roi Louis XIV

---

<sup>1</sup> Lice ou lisse : pièce du métier à tisser, dans laquelle passe un fil de chaîne : haute lice, les fils de chaîne sont disposés verticalement. basse lice, les fils de chaîne sont disposés horizontalement.

(histoires du Roy, enfants jardiniers, mois, maisons royales...)  
De grands mécènes commandent également des tapisseries, comme le fit le marquis de Seignelay. Pour réaliser ces tapisseries on se servira de laines et de soies importées d'Angleterre, tandis que les motifs rehaussés d'or seront exécutés avec de « l'or de Paris, du plus beau moyennant cent trente cinq livres l'aune au quarré »

### LA TECHNIQUE DU METIER

Une peinture datant de quelque 3 000 ans avant J.-C. et retrouvée dans la nécropole de Béni-Hassan en haute Egypte représente un métier qui pourrait être l'ancêtre du métier à tapisserie. Depuis, peu de changements sont intervenus. Un métier de bois, de la laine, la main de l'homme, le tout combiné, on aboutit à l'art textile, c'est à dire la conjugaison d'une idée : le carton, d'une matière première : surtout la laine, d'un outil : le métier, d'une technique : la haute ou basse lice, qui transformera la laine en oiseaux, en fleurs, en dieux, en arabesques...

Le carton est un peu le modèle. C'est une sorte de passerelle entre le peintre et le licier, un territoire flou et mal défini dont les contours ont évolué au cours des siècles.

Le licier décalque le carton, retourne le calque et le reproduit sur un autre carton qui peut être agrandi. On peut partir d'un carton de 0.50 m sur 0.60 m pour aboutir à une tapisserie de trois mètres de haut sur deux mètres de large.

Le licier suit d'aussi près que possible les indications du dessinateur ou du peintre. Il travaille à l'envers pour pouvoir nouer les fils au changement de couleur ; il lui faut suivre le modèle inversé et renversé. La verticale est placée à l'horizontale. La tapisserie des « Attributs de la marine » est réalisée en haute lice, c'est à dire sur un métier vertical.

**La chaîne** est le support de la tapisserie ; au XVII<sup>e</sup> siècle, elle est encore souvent en laine à base de fils très fortement tordus.

**La trame** en laine mêlée aux fils d'or, d'argent ou de soie va donner à la composition toutes ses subtilités.

**La teinture** détermine la durée de vie des tapisseries. Les colorants doivent résister à la lumière, au frottement, au

temps. Au Moyen Age tout était simple, le pastel donnait un bleu, l'indigo, un autre bleu, la gaude un jaune, la garance le rouge, la cochenille le rouge violacé, la racine de garance le brun.

Au XVII<sup>e</sup> siècle les recherches des teinturiers se multiplient, mais le procédé reste manuel, le teinturier doit suivre minute par minute l'action du colorant.

Le tissage en haute lice a la réputation d'être le plus difficile, d'une part parce que le licier ne peut pas appuyer ses bras sur le cylindre du métier, d'autre part parce qu'il n'a pas le renfort des pédales pour écarter les deux nappes de la chaîne d'arrière en avant.

Un miroir renvoie au licier le modèle placé derrière lui. De la main gauche il écarte les deux nappes de la chaîne puis tire les fils correspondant à la couleur et à la forme qu'il veut reproduire. De droite à gauche il passe la broche chargée de laine puis tasse le fil avec la pointe de la broche ou, si besoin est, avec un peigne métallique.

#### « LES ATTRIBUTS DE LA MARINE » SALLE CHAGOURY.

Chagoury est le nom du grand amateur d'art, de nationalité britannique, d'origine libanaise, qui a fait don de cette tenture au Louvre.

C'est en 1688 que **Jean-Baptiste Antoine Colbert**, fils du ministre de Louis XIV, commande pour garnir les appartements de sa femme, la Marquise de Seignelay, établis dans l'aile Sud de son château de Sceaux, une tenture symbolisant sa charge, composée, comme l'atteste un document de l'époque, de douze tapisseries.

Le chef-d'œuvre, créé par **Jean 1 Berain** (1640-1711) dessinateur de la Chambre et du cabinet du Roi, sera tissé par **Jean-Baptiste Hinard** dans des ateliers parisiens et coûtera le prix faramineux de 24.037 livres ( la livre, valeur selon le bon vouloir du Roi, équivalait alors à 12 louis d'or ), prix justifié par l'utilisation des fils d'or et d'argent.

Cette tenture réunit des qualités exceptionnelles que l'on trouve rarement rassemblées.

Après la disparition du Marquis de Seignelay, en 1690, sa veuve, Catherine Thérèse de Matignon-Thorigny, se remariera avec Charles de Lorraine, comte de Marsan, et les armoiries

des nouveaux époux remplaceront sur les tapisseries celles de Colbert de Seignelay.

Pourquoi le choix de Berain ? L'artiste, graveur à la pointe et au burin, ornementaliste talentueux pour la galerie d'Apollon, était apprécié de ses contemporains pour ses innombrables inventions lors des fêtes de la Cour, les illuminations, les cérémonies de pompes funèbres que sa nomination à l'administration des « Menus Plaisirs » l'obligeait à imaginer et à faire exécuter.



*Une des deux portières de la Salle Chagoury où figure au premier plan un bureau plat dit de Vergennes daté de 1745  
Cl. M. Henry*

Berain était familier du monde de la Marine, il semblait donc naturel qu'on fit appel à lui. Le Marquis de Seignelay avait déjà demandé le concours de l'artiste pour préparer la fête donnée en l'honneur du Roi dans le parterre de l'Orangerie, située dans l'aile sud du château de Sceaux, en 1685. Le musée de l'Île-de-France possède une gravure de cet événement.

Berain va traiter le thème sur un mode aimable où rinceaux et putti se disputent le premier rôle et qui paraît déjà proche du goût de la Régence. Il a employé à diverses reprises le registre des Triomphes marins et autres motifs aquatiques de tritons et de fontaines dans ses projets de tapisserie ou de lambris et la tenture des « Attributs de la

Marine » va s'inscrire dans l'essor d'une vague nouvelle de ces sujets fluides et mouvants qui renouvellent considérablement l'iconographie.

Devant nous, deux portières, presque identiques, présentent un soubassement constituant une fontaine. Ses eaux servent d'asile à un triton qui, au premier plan, souffle furieusement dans une corne. De chaque côté, un fougueux cheval marin. Les chevaux bondissent vers nous dans une attitude très vivante. Ils viennent prolonger hors du cadre défini par l'architecture de la fontaine les scènes de second plan.

Ils nous invitent à entrer dans l'action. A gauche et à droite, une nymphe et un fleuve, ici sous le classique aspect d'un vieillard, assis de part et d'autre d'un piédestal, second élément de la fontaine. Nous nous enfonçons dans la tapisserie par un effet de trompe-l'œil qu'accentuent les colonnes réparties symétriquement, assurant une transition entre le spectateur et le thème développé. C'est la conception même de l'espace que l'artiste avait introduite sur la scène du théâtre lyrique, lorsqu'il s'était fait remarquer pour les décors et la machinerie de l'Opéra.

Plus haut, Vénus, les pieds dans l'eau, le bras appuyé sur le rebord d'une conque, sourit à un joyeux amour qui lui tend une couronne. Au-dessus de Vénus, les pans d'un dais donnent l'illusion de la profondeur comme les aigles posés en biais qui soutiennent les armoiries, Berain aimait reproduire ce petit dais circulaire garni de draperies pour mettre en valeur des chiffres ou des sujets d'armoiries. De chaque côté, emprisonnées dans une construction légère qui s'appuie sur la fontaine, se distinguent deux figures de femmes ailées. Enfin, pour fermer la composition semi-circulaire dans un vocabulaire ornemental compliqué, campent des putti qui voisinent avec des aigles.

Les gravures, d'après les compositions ornementales de Berain parues en recueils, révèlent plusieurs états de certaines pièces. Dans le cas présent on observe entre les tapisseries et les modèles gravés des divergences affectant aussi bien les motifs que la manière dont sont transcrits certains détails. C'est une preuve que les dessins de Berain étaient interprétés par un autre artiste chargé de réaliser les cartons. Sans rien perdre de leur grâce, les figures des femmes ailées ont pris une noblesse d'attitude qui leur était inconnue. Une sève généreuse a fait se gonfler et se multiplier les pampres dont les vrilles s'accrochent à l'architecture légère du second plan. Des grappes remplissent les vides et les cordons de feuilles se



transforment en guirlande de fleurs. Vénus qui brandissait le carquois de Cupidon se contente de recevoir la couronne de fleurs que lui offre un amour. La naïade et le fleuve sont devenus une jeune femme harmonieusement drapée dans sa tunique et un noble vieillard à la barbe blanche.



*Un des quatre panneaux de la tenture  
Cl. M. Henry*

La richesse exceptionnelle du tissage et le magnifique effet scintillant apparaissent encore mieux dans les quatre panneaux étroits qui complètent la donation. Le dessin ne comprend, au centre sous les armoiries, qu'un zéphyr armé d'un trident, juché sur un soubassement agrémenté d'un tapis brodé et garni d'un lambrequin. Le motif traité en camaïeu est très réussi.

En gardant les règles essentielles du style Louis XIV : symétrie, rigueur, équilibre, en abandonnant les seules allégories à la gloire du souverain et en laissant aux artisans la faculté de jouer avec le carton au bénéfice de l'œuvre, Berain a éveillé les esprits. Dans la *Gazette des Beaux Arts* de septembre 1948, Roger Armand Weigert écrit : « les tapisseries inspirées de l'œuvre gravée de Berain ont fait retrouver à l'art textile les lois décoratives qui avaient assuré le succès des liciers du

Moyen Age ».

En examinant les planches gravées de l'œuvre de Berain, on peut discerner comment l'influence du dessinateur de la Chambre et du Cabinet du roi s'est exercée sur la tapisserie en faveur de laquelle son action a été particulièrement féconde.

Cette tenture des « Attributs de la Marine » est un des rares témoignages de l'activité des ateliers privés, qui ont

contribué, en marge des Gobelins, à la prééminence de la tapisserie française en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle et ont marqué le début d'un véritable renouveau.

Micheline Henry

#### SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Inventaire après décès de Catherine-Thérèse de Matignon, comtesse de Marsan : archives Condé, château de Chantilly. *Mercurie Galant*. Paris, fév. 1699

*Gazette des Beaux-Arts*. Paris, sept. 1948

Bénézit (E.). *Dictionnaire critique et documentaire des peintures, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*. Paris, Gründ, 1960-1964, nouvelle éd.

Dabetaz (Erika). *Apprenons à tisser*, Fribourg, Office du livre, 1977

Janneau (Guillaume). *Les ateliers parisiens d'ébénisterie et de menuiserie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Serg, 1975

Lepage (H.). Les Tapisseries des ducs de Lorraine in *Bulletin archéologique du Comité des travaux scientifiques*. Paris 1885

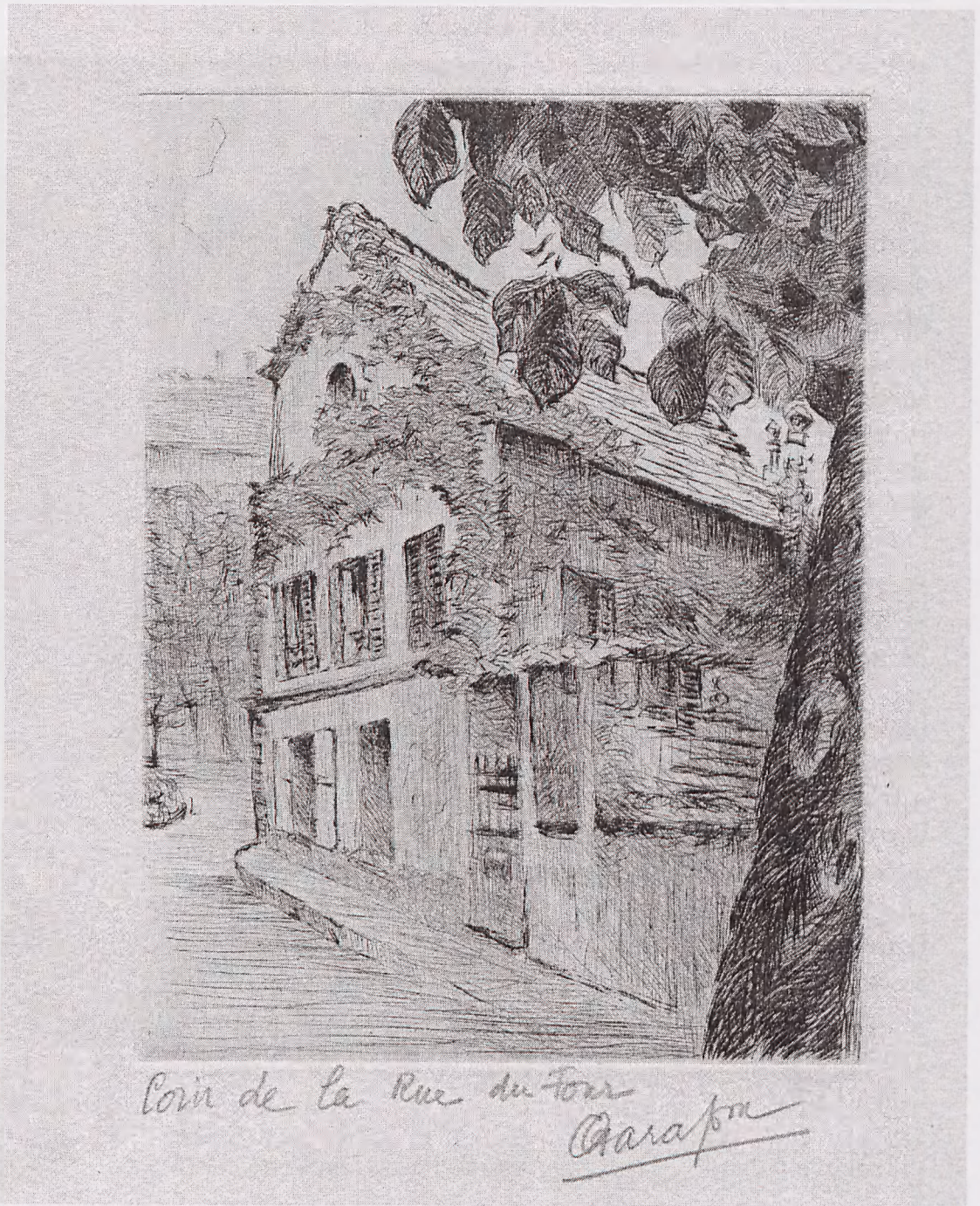
Pommier (Sophie), Mainguy (Christine). *L'Art textile*. Genève, Skira, 1986

*Trésors des musées de Vienne : catalogue d'exposition tenue au Petit-Palais, Paris 1947-1948*. Paris, 1947

Villeneuve (Claude). *Tapisserie-Dentelle*. Paris, Hachette, 1976

IMAGE DU VIEUX SCEAUX

---



COIN DE LA RUE DU FOUR  
SCEAUX

Gravure prêtée par Gabrielle Garapon

## EPHMERIDES

---

2 0 0 2

### JANVIER

Conclusion d'un contrat local de sécurité entre la ville de Sceaux d'un côté, et le Préfet, le Procureur de la République et l'Inspection académique de l'autre.

Création d'une convention de coordination pratique entre la Police nationale et la Police municipale.

### FEVRIER

Sceaux classée première ville des Hauts-de-Seine pour la qualité de la vie.

Installation d'un nouveau manège au jardin de la Ménagerie dont la décoration s'inspire des œuvres de Jules Verne.

Projets urbains : réhabilitation du marché de Sceaux, reconstruction du cinéma le Trianon. Réhabilitation de l'école élémentaire des Blagis.

Au cimetière, reprises de 240 concessions à l'abandon.

### MARS 9

Inauguration d'un système anti-noyade (Poséidon) à la piscine des Blagis.

### MARS 16 et 17

Fête du timbre.

### AVRIL

L'activité du cinéma le Trianon se poursuit aux Gémeaux.

Fin des travaux de rénovation de la rue de Penthievre.

Installation à l'ancienne mairie de trois portraits peints par Edouard Sain en 1889, d'Hippolyte Boulogne (1836-1921), de Célestine Boulogne, son épouse, et de leur fille Angèle Boulogne (1869-1948). Ancienne famille de Sceaux, elle créa une fabrique de carrosserie en 1768 à l'emplacement de l'actuel cinéma le Trianon.

### MAI 7

Fête de l'Europe

Après le passage à l'euro, le 1er janvier 2002, nouveaux horodateurs sur les parkings avec possibilité de paiement par carte.

## JUIN

Inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de plusieurs parties du lycée Lakanal.

Création d'un mail sur la bordure du jardin de la Ménagerie, côté boulevard Colbert.

Mise en service d'une fontaine avec jeux d'eau au centre du carrefour Penthievre, Colbert, Verdun.

Colloque sur « les Langues latines d'Europe » organisé par la ville de Sceaux et le Félibrige.

## JUILLET

Georges Siffredi, maire de Châtenay-Malabry, est nommé député de la circonscription en remplacement de Patrick Devedjian, nommé ministre délégué aux libertés locales.

## AOÛT 18 AU 26

Chasse et mort d'un sanglier égaré dans le parc de Sceaux.

## SEPTEMBRE

Décès du Père Epaulard curé de Sceaux et le 26, nomination du Père Georges Vandenbeusch qui le remplace.

## OCTOBRE

Les enfants des écoles primaires du Clos Saint-Marcel et du Centre disposent d'un enseignement de langues vivantes.

Le conseil municipal approuve les statuts de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, englobant les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Sceaux et Wissous.

## NOVEMBRE

Présentation du projet de restructuration de l'Hôtel de Ville et de son extension, et rencontre avec l'architecte Daniel Kahane.

## DECEMBRE

Pascal Visset, conservateur territorial, prend la direction de la Bibliothèque. Il remplace à ce poste Elisabeth Fabart, appelée à diriger la bibliothèque départementale de prêt de Loire-Atlantique.

**RAPPORT MORAL**

présenté le 23 mars 2002

---

Comme toujours nous avons assuré nos permanences du samedi après-midi pour répondre aux demandes de renseignements. En vrac : des demandes sur des maisons anciennes de la ville, ou pour aider à la préparation du Rallye organisé par le C.S.C.B., également pour aider le C.S.C.B. à réunir des photos et des informations sur des scènes célèbres (ou moins célèbres) pour compléter l'exposition montée à l'occasion de la journée des femmes au début de ce mois de mars ; nous avons également été questionnés sur des personnalités aussi diverses qu'Edouard Depreux ou Palloy..., ou pour préparer les cartels des vitraux de l'église Saint Jean-Baptiste, ou encore à l'occasion de la « Nuit du Patrimoine » prévue pour septembre 2001. Elle fut comme on le sait annulée à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Nous étions sollicités non seulement pour prendre notre part des « stations », mais aussi pour « informer » la compagnie théâtrale en charge de l'animation sur le site Renaudin. Nuit du patrimoine qui devra être reprise cet automne. La paroisse Saint-Jean-Baptiste, nous a demandé également quelque aide pour l'exposition qui a été présentée au printemps.

Rappelons la conférence d'Anne-Marie Vallot lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2001, sur les sources de l'histoire de Sceaux au Moyen-Âge, le rôle des abbayes parisiennes.

Parmi nos activités plus spectaculaires : notons le voyage à Trévoux et Ferney en mai dont vous trouverez le compte-rendu dans la dernière livraison de notre bulletin avec en plus :

Un petit article sur « le Journal de Trévoux » ; Trévoux chef-lieu de la principauté de Dombes, tombé dans l'escarcelle

du duc du Maine à l'occasion du mariage de la Grande Mademoiselle avec Lauzun, et Ferney où nous avons recherché le souvenir du Patriarche et de Florianet.

Enfin le 31 janvier dernier, c'était la visite au Louvre sous la conduite toujours très érudite et vivante de Micheline Henry pour voir les tapisseries commandées par Seignelay pour le château de Sceaux.

Notre patrimoine de gravures ou tableaux s'est augmenté d'une gravure du XIX<sup>e</sup> siècle que Madeleine Loubaton a colorisée et encadrée, représentant « Sceaux vu de Fontenay-aux-Roses » où on aperçoit le château de l'Amiral en haut de la colline.

Mais surtout, très récemment, nous avons fait l'acquisition d'un bel ordinateur tout neuf... à la pointe des derniers logiciels. Ceci grâce à l'assistance amicale d'un cousin de Marianne de Meyenbourg.

Pour quoi faire cet ordinateur ? Trois objectifs principaux :

- Entrer en mémoire le fonds de documents que nous avons réunis en vingt ans. Notre petit fichier manuel n'est plus suffisant pour décrire ce qui est groupé dans les dossiers suspendus, documents écrits et graphiques. Dépouiller notre propre bulletin, ce qui nous permettra d'établir des tables à jour.
- Nous brancher ou connecter sur Internet pour aider aux recherches et peut-être devenir nous-mêmes une source.
- Enfin assurer la gestion de notre société, ses relations avec nos membres et avec les sociétés amies.

Enfin la préparation du Bulletin n° 18 où l'on trouvera les rubriques habituelles et surtout la fin de la trilogie sur les communautés religieuses à Sceaux au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles par l'article de Françoise Petit sur « Les Frères des Ecoles Chrétiennes ». Vous trouverez le souvenir des adhérents qui nous ont quittés au long de l'année 2002. Depuis ce début d'année, nous devons déplorer le décès de Pierre Lavoué et de Maurice Dusseigneur dont vous trouverez l'évocation l'an prochain.

Je dois par ailleurs vous informer que les Amis de Sceaux ont été l'une des quatre associations choisies par le Syndicat d'initiative - Office de Tourisme pour représenter la vie associative au sein du S.I.O.T., et que nous continuons à participer à SCEAUX-MAGAZINE par la « Petite chronique du temps passé » sur les rues de Sceaux.

Thérèse PILA

#### IN MEMORIAM

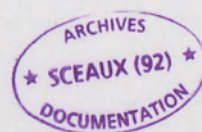
---

#### PIERRE LAVOUE

Un vieux scéen nous a quittés le 19 janvier 2002, même si dans la tradition locale on est qualifié de « vieux scéen » après cent ans de résidence par la famille. Pierre Lavoué était arrivé à Sceaux au début des années 30 quand son père avait été nommé professeur de dessin au lycée Lakanal.

Après son baccalauréat, il se dirige vers les études de dentiste, profession qu'il exercera tout au long de sa carrière dans la maison construite par ses parents rue Pasteur, maison qu'il ne devait jamais quitter. Ne se contentant pas de sa profession ni de sa vie familiale, il s'investit dans des activités diverses à la paroisse Saint-Jean-Baptiste et dans la vie du quartier qu'il avait vu se développer.

Il avait plein d'histoires à raconter : j'étais particulièrement intéressée par ses souvenirs de jeune étudiant embauché par la bibliothécaire d'alors, Madame Aubrun, durant l'Occupation, pour l'aider à rédiger le catalogue et à « équiper » les livres, ceci afin d'éviter le S.T.O. en Allemagne, quand la Bibliothèque municipale était installée villa des Glycines, rue Houdan. Il avait adhéré à notre association dès sa fondation et en était resté un ami fidèle.





## **MAURICE DUSSEIGNEUR**

Maurice Dusseigneur nous a quittés le 16 mars 2002. Il a toujours été avec son épouse, un fidèle adhérent de notre association. Très coopérant, il nous a confié documents et photos et proposé des sujets de recherches.

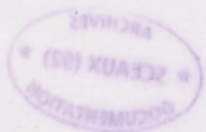
Rappelons que c'est son beau-père Monsieur Bergeret de Frouville, alors maire de Sceaux, qui a assuré la sauvegarde du domaine de Sceaux en le faisant acheter par le département de la Seine en 1923.

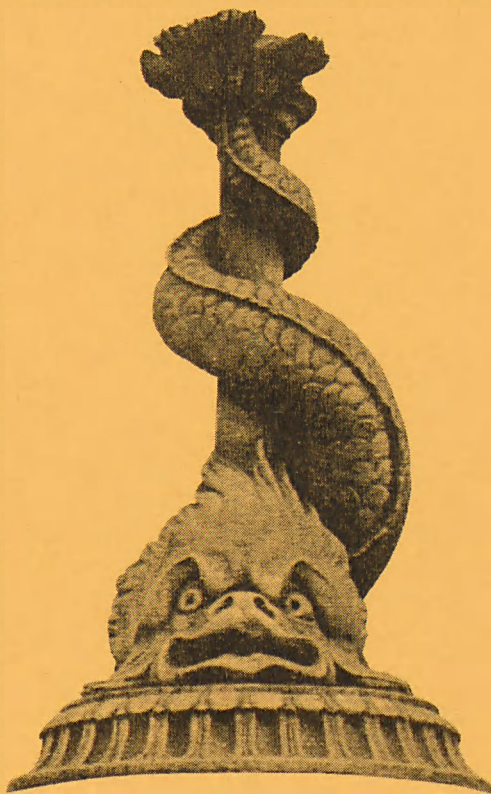
## **MARYVONNE ET JACQUES BAUDET**

Adhérents des Amis de Sceaux à partir de 1996, Jacques Baudet et son épouse ne manquaient pas les activités proposées même si l'état de santé de Maryvonne les empêchait souvent d'être physiquement présents. La disparition de son épouse en mai a mis fin à tout intérêt à sa vie, Jacques Baudet l'a rejointe en octobre.

## **ANDRE SOREL**

Nous déplorons aussi le décès, au début du mois d'août, de Monsieur André Sorel qui avait rejoint notre association depuis peu de temps avec son épouse Bernadette, montrant ainsi son intérêt pour l'histoire de Sceaux.





Dauphin qui surmontait la fontaine de la place de l'église,  
donnée par Colbert aux habitants de Sceaux.

Fonte XIX<sup>e</sup> siècle.

Collection M.I.D.F. fonds Atget. Photo Pascal Lemaître (détail)